



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 3 novembre 2025

DELIBERATION N°108/2025

INTERCOMMUNALITE – RENNES METROPOLE – RAPPORT ANNUEL RETRAÇANT LES ACTIVITES DE LA METROPOLE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

L'an deux Mil vingt-cinq, le 3 novembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 28 octobre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 20

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 1

Absent(e)s : 1

Votants : 21

PRESENTS : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul (arrivé à 18h45), Mme BONNET Catherine (arrivée à 18h47) M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :

Mme BLANCHET Annick donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

ABSENT(E)S : Mme BOSSARD Anne-Laure

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 20h07

**DEL108/2025 (5.7) : Intercommunalité – Rennes Métropole – Rapport annuel
retraçant les activités de la métropole au titre de l'année 2024**
Rapporteur : Madame Bentz

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente de Rennes Métropole a adressé au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Métropole.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique afin d'apporter une information claire et transparente à l'ensemble des Conseillers municipaux, ainsi qu'aux administrés, aux partenaires et aux acteurs locaux

Ceci exposé,

Vu le rapport d'activité et de développement durable 2024 de Rennes Métropole (annexe 20 et 21)

Vu la présentation en Commission Administration Générale - Finances réunie le 14 octobre 2025 ;

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**Prend acte des éléments détaillés du rapport d'activité annuel, joint en annexe,
retraçant l'activité de la Métropole en application du I de l'article L.5211-39 du
Code général des collectivités territoriales au titre de l'exercice 2024.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Philippe BONNIN

La Secrétaire

Ghizlane HANANE